



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aide psychopédagogique

Question écrite n° 25257

### Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des rééducateurs de l'éducation nationale quant à l'avenir de leur profession dans le cadre des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Il lui rappelle que la présence de ces personnels spécialisés dans les écoles permet aux enfants en difficultés de bénéficier d'une écoute attentive et d'une aide sans pour autant déresponsabiliser les enseignants et les familles. De même, ces personnels mènent des actions de prévention à l'école maternelle et élémentaire qui s'inscrivent dans les objectifs fixés par le ministère. Une insuffisance d'effectifs risquerait donc d'aboutir à une médicalisation de la difficulté scolaire qui n'aurait pour seule réponse qu'une orientation systématique vers les centres de soins. Or les professionnels concernés craignent notamment le non-renouvellement des personnels qui partent en retraite et mettent en évidence l'insuffisance du nombre de départs en stage de formation de rééducateurs pour couvrir les postes à pourvoir. C'est ainsi que dans le département du Nord, deux tiers des rééducateurs auront postulé à la retraite d'ici à dix ans. Parallèlement, on ne dénombre actuellement que trois personnes en formation initiale à l'IUFM de Lille alors qu'il en faudrait douze par an pour espérer garder un effectif constant. C'est pourquoi il insiste auprès de lui pour que se dégage une réelle volonté politique en faveur de l'aide aux enfants en difficulté à l'école, afin que ceux-ci puissent continuer à bénéficier des aides diversifiées dont ils peuvent avoir besoin. Il souhaite connaître les perspectives d'action de son ministère en ce sens.

### Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990 qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'école, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et de dispositifs de soutien et d'aide individualisés pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est, en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent que l'on prévient l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Néanmoins, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ont une spécificité irremplaçable qui est un atout de l'organisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire. La diversité et la spécialisation des compétences des personnels qui les composent permettent d'affiner la compréhension des blocages ou des problèmes par les bilans psychologiques, d'apporter des réponses particulières de nature variée : aides spécialisées à dominante pédagogique et aides spécialisées à dominante rééducative. S'il est vrai que la situation des RASED est inégale selon les départements, elle ne connaît pas globalement une évolution défavorable. De 1993 à 1997, au niveau national, le nombre des personnels des RASED a augmenté (+ 298 postes). Le département du Nord se caractérise d'ailleurs par une particulière attention aux élèves en difficulté ou handicapés puisqu'il consacre 9 % des postes du premier degré au domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires contre 8,6 % en moyenne nationale. A la rentrée scolaire 1997-1998, le nombre des instituteurs et des professeurs des écoles affectés, à

l'issue de leur formation, sur des postes spécialisés à dominante pédagogique (option E) représente 40 % des enseignants nouvellement formés ; le nombre de ceux affectés sur des postes spécialisés à dominante rééducative (option G) 11 %. La quasi-totalité des enseignants d'option E et option G nouvellement formés a été affectée dans le premier degré. On constate un relatif désengagement des maîtres pour les formations spécialisées qui conduisent aux qualifications requises pour intervenir dans les RASED. En témoigne le nombre de postes non pourvus par des personnels spécialisés. C'est pour traiter cette difficulté que des adaptations des modes de formation sont maintenant mises en place dans toutes les académies ; les effets seront attentivement examinés. Le nombre de candidats, inscrits au CAPSAIS et suivant une formation en institut universitaire de formation des maîtres pour l'année 1998-1999 représente 42 % des stagiaires actuellement en formation pour l'option E et 13,5% des stagiaires pour l'option G. Ce fait confirme la volonté des autorités départementales de donner, en application de la politique ministérielle, priorité à la lutte contre l'échec scolaire par la prévention des difficultés d'apprentissage. Un des objectifs majeurs de l'école est bien de tout mettre en oeuvre pour favoriser, en même temps que l'épanouissement des talents de tous les élèves, la réussite scolaire de chacun. Les réseaux d'aides spécialisées y contribuent activement. Les inspecteurs d'académie seront incités à examiner attentivement leur situation pour que cette ressource soit préservée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Delnatte](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25257

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1999, page 870

**Réponse publiée le :** 26 avril 1999, page 2513